



## CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

### PLAN D'ACTIONS 2022

#### Entre :

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme dont le siège social est situé à Immeuble Garopôle- place de la Gare- 80100 Abbeville, représentée par Monsieur Pascal Demarthe en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désignée « communauté d'agglomération de la Baie de Somme »,

En première part,

#### Et

La Préfecture de la Somme dont le siège social est situé au 51 rue de la République - 80000 Amiens, représentée par Madame Muriel Nguyen en sa qualité de Préfète, dûment habilitée à l'effet des présentes.

ci-après désignée « Préfecture de la Somme »,

En deuxième part,

#### Et

La Direction des services départementaux de l'Education Nationale dont le siège social est situé au 20 Boulevard d'Alsace – Lorraine – 80063 Amiens cedex 9, représentée par Monsieur Gilles Neuviale en sa qualité de Directeur académique de la Somme, dûment habilité à l'effet des présentes.

ci-après désignée « Education Nationale »,

En troisième part,

**Et**

La Région Hauts-de-France dont le siège social est situé au 151 boulevard du Président Hoover, 59000 Lille, représentée par Monsieur Xavier Bertrand en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes.

ci-après désigné « Région Hauts-de-France »,

En quatrième part,

**Et**

Le Département de la Somme dont le siège social est situé au 43 rue de la République - 80000 Amiens, représenté par Monsieur Stéphane Haussoulier en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désigné « Département de la Somme »,

En dernière part.

**Il a été préalablement exposé ce qui suit**

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme place la jeunesse au cœur de ses priorités et met en œuvre un Projet Educatif Social Territorial (PREST) pour accompagner les jeunes de 0 à 18 ans.

Afin de mener à bien ce projet et développer une politique jeunesse ambitieuse, l'enjeu est de fédérer les initiatives des différents acteurs locaux autour d'un projet commun favorisant le développement, l'épanouissement et la réussite de chaque jeune.

Le PREST doit répondre :

- à un projet partenarial qui prend en compte les différentes dimensions de développement du jeune, de 0 à 18 ans, selon une approche globale, y compris sociale,
- à un projet qui valorise la complémentarité entre les actions pédagogiques des projets d'écoles et les activités éducatives de la collectivité afin d'assurer un continuum éducatif dans le parcours du jeune, de la petite enfance à l'adolescence.,
- à un aménagement éducatif territorial adapté aux spécificités des communes, avec le souci de maintenir les équilibres urbains et ruraux, en visant l'égalité des chances des enfants des villes comme des campagnes ou encore des quartiers prioritaires.

A l'issue d'un diagnostic recensant les attentes et les besoins des communes de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, des professionnels de la jeunesse et des jeunes eux-mêmes, il est proposé un plan d'action partagé pour l'année 2022.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de partenariat entre les parties, dans le cadre de la mise en place, par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, d'un Projet Educatif Social Territorial (PREST).

Dans le cadre de ce projet, les partenaires nommés dans cette convention contribueront, dans leurs champs de compétences respectifs, au plan d'action 2022 déployé sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

### **Article 2 : Engagements financiers**

La présente convention est conclue sans incidence financière entre les parties, chaque partenaire finançant ses propres actions, en se référant aux engagements réciproques 2022 contractualisés.

### **Article 3 : Engagements de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme**

Afin de mener à bien le plan d'action du PREST et mettre en synergie l'ensemble des moyens et des compétences, la communauté d'agglomération de la Baie de Somme s'engage à mettre en oeuvre les actions ci-dessous listées, et ce, selon les thématiques suivantes :

#### **Communication/Numérique**

- ✓ Elaboration d'une communication de proximité « jeunes en Cabs »
- ✓ Utilisation de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) pour renforcer les liens entre les familles, les enseignants, les communes et la CABS

#### **Formation**

- ✓ Mise en place d'un Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
- ✓ Implantation d'une antenne de CFA régionale HDF à Abbeville

#### **Lien jeunes/entreprises**

- ✓ Mise en valeur des métiers de la piscine
- ✓ Incitation à l'accueil de jeune en stage auprès des partenaires de la CABS et création d'une base de données
- ✓ Lancement du projet « insertion des jeunes des quartiers prioritaires » avec la maison de quartier au cœur du dispositif
- ✓ Incitation auprès des partenaires à l'accueil de jeunes en stage

#### **Mobilité**

- ✓ Remise en état de l'atelier collaboratif de réparation de vélo, quartier Soleil Levant à Abbeville
- ✓ Expérimentation « apprendre à faire du vélo »
- ✓ Lancement du Tour de France des jeunes à vélo

#### **Citoyenneté et approche participative des jeunes**

- ✓ Création et expérimentation d'un Conseil de jeunes experts
- ✓ Mise en place de conseils municipaux de jeunes dans les communes volontaires

- ✓ Intégration d'un cycle « laïcité et valeurs de la République »
- ✓ Sensibilisation citoyenne à l'Opération de Revitalisation de Territoire
- ✓ Mise en place de la journée internationale des droits de l'enfant

#### **Animations socio culturelles**

- ✓ Expérimentation d'un parcours de découverte des différents sites culturels du territoire
- ✓ Lancement d'une résidence d'auteur sur la création d'un guide touristique par des jeunes

#### **Animations sportives**

- ✓ Mise en place de tournois sportifs inter-quartiers
- ✓ Mise en œuvre de l'appel à projet « En route vers les Jeux Olympiques 2024 »
- ✓ Mise en place d'activités aquatiques péri et extra scolaires
- ✓ Organisation d'un raid aventure de la Baie de Somme

#### **Animations événementielles**

- ✓ Organisation de la fête de la science
- ✓ Mise en place de l'évènement Abbeville Plage
- ✓ Organisation de la journée Halloween
- ✓ Soutien aux événements organisés et portés par les communes
- ✓ Organisation de la fête de la citrouille
- ✓ Organisation des festivités de Noël

#### **Social et parentalité**

- ✓ Mise en place de lieux d'accueil parents-enfants
- ✓ Mise en place de mode d'accueils adaptés aux jeunes enfants
- ✓ Mise en place d'un collectif familles
- ✓ Expérimentation de parcours aux collèges Millevoye, Ponthieu et des Cygnes

#### **Activités libres et de proximité**

- ✓ Animation des city stades et gymnases intercommunaux

#### **Santé**

- ✓ Mise en place d'un parcours santé dans les écoles
- ✓ Expérimentation des écoles promotrices de santé
- ✓ Mise en place de parcours santé dans les collèges
- ✓ Mise en place d'un point écoute au collège Millevoye et au lycée Boucher de Perthes

#### **Séjours jeunes**

- ✓ Organisation d'un séjour en Suisse normande
- ✓ Organisation d'un séjour en Normandie

#### **Environnement**

- ✓ Expérimentation d'un projet de développement durable dans le cadre des vacances apprenantes, avec le collège des Cygnes
- ✓ Découverte des marais, des sentiers de randonnées et de la vélo route

#### **Découvertes et activités innovantes**

- ✓ Conception de 4 nano ordinateurs et de 4 bornes d'arcades en maisons de quartiers

### **Médiation**

- ✓ Expérimentation d'une cellule de veille en milieu rural sur la prévention de la délinquance
- ✓ Expérimentation d'une médiation par les pairs dans les établissements scolaires
- ✓ Expérimentation du dispositif « échangeons avec les jeunes »
- ✓ Expérimentation de temps d'animations au sein des collèges, sur la pause méridienne

### **Soutien à la scolarité et à l'enseignement**

- ✓ Accueil de scolaires dans des cycles et stages de natation
- ✓ Gestion de classes à horaires aménagés en musique
- ✓ Soutien des projets culturels en milieu scolaire
- ✓ Accueil de scolaires à l'école des Beaux-Arts
- ✓ Expérimentation de petits déjeuners à l'école
- ✓ Développement d'une technologie adaptée à l'enseignement d'aujourd'hui
- ✓ Expérimentation d'une innovation pédagogique au cœur des classes maternelles
- ✓ Mise en place d'une étude surveillée dans chaque école
- ✓ Mise en place d'un système de garderie homogène et adaptée aux besoins
- ✓ Intervention d'éducateurs sportifs agréés dans toutes les écoles de la Cabs

### **Animation ou création de structures de loisirs**

- ✓ Elaboration de règlements des Accueils Collectifs de Mineurs et mise en place d'une nouvelle tarification
- ✓ Réhabilitation d'un local pour l'espace jeunes de Saint Valery sur Somme
- ✓ Mise en place d'accueils de loisirs pour les 3/10 ans
- ✓ Mise en place d'espaces jeunes pour les 11/17 ans

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme s'engage à faire état du soutien des parties dans toutes publications ou tous supports de communication, en apposant les logos du PREST et des parties sur l'ensemble des documents matériels et immatériels liés au Projet Educatif Social Territorial.

### **Article 4 : Engagements de l'Etat**

Afin de mener à bien le plan d'action du PREST et mettre en synergie l'ensemble des moyens et des compétences, l'Etat s'engage, dans le cadre notamment de son plan national « un jeune, une solution » à mettre en œuvre, sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, les actions ci-dessous listées, et ce, selon les thématiques suivantes :

#### **Lien jeunes/entreprises**

- ✓ Accompagnement personnalisé des jeunes via le Contrat Engagement Jeune
- ✓ Conciliation entre formation et expérience en entreprise à travers le Contrat d'apprentissage
- ✓ Déploiement du Contrat initiative jeunes

#### **Mobilité**

- ✓ Mise en place du Permis AM

L'Etat s'engage à promouvoir les actualités relatives au projet sur ses différents supports de communication internes et externes, en apposant le logo du PREST.

## **Article 5 : Engagements de l'Education Nationale**

Afin de mener à bien le plan d'action du PREST et mettre en synergie l'ensemble des moyens et des compétences, l'Education Nationale s'engage à mettre en œuvre, sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, les actions ci-dessous listées, et ce, selon les thématiques suivantes :

### **Communication/Numérique**

✓ Utilisation de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) pour renforcer les liens entre les familles, les enseignants, les communes et la CABS

### **Lien jeunes/entreprises**

✓ Mise en place de la semaine de l'orientation au lycée Boucher de Perthes

### **Animations socio culturelles**

✓ Lancement d'une résidence d'auteur sur la création d'un guide touristique par des jeunes  
✓ Diffusion de spectacle « jeunes publics »

### **Social et parentalité**

✓ Expérimentation de parcours aux collèges Millevoye, Ponthieu et des Cygnes

### **Santé**

✓ Mise en place d'un parcours santé dans les écoles  
✓ Expérimentation des écoles promotrices de santé  
✓ Mise en place de parcours santé dans les collèges  
✓ Mise en place d'un point écoute au collège Millevoye et au lycée Boucher de Perthes

### **Environnement**

✓ Déploiement du projet « Tous au jardin, préservons la biodiversité » au collège Saint Pierre  
✓ Déploiement du projet « Jardin pédagogique » au collège de la Baie de Somme  
✓ Expérimentation d'un projet de développement durable dans le cadre des vacances apprenantes, avec le collège des Cygnes

### **Médiation**

✓ Expérimentation d'une médiation par les pairs dans les établissements scolaires  
✓ Rencontres et échanges avec les jeunes  
✓ Expérimentation de temps d'animations au sein des collèges, sur la pause méridienne

### **Soutien à la scolarité et à l'enseignement**

✓ Accueil de scolaires dans des cycles et stages de natation  
✓ Gestion des classes à horaires aménagés en musique  
✓ Soutien des projets culturels en milieu scolaire  
✓ Accueil de scolaires à l'école des Beaux-Arts  
✓ Expérimentation de petits déjeuners à l'école  
✓ Expérimentation d'une technologie adaptée à l'enseignement d'aujourd'hui

- ✓ Expérimentation d'une innovation pédagogique au cœur des classes maternelles
- ✓ Intervention d'éducateurs sportifs agréés dans toutes les écoles de la Cabs

L'Education Nationale s'engage à promouvoir les actualités relatives au projet sur ses différents supports de communication internes et externes, en apposant le logo du PREST.

#### **Article 6 : Engagements de la Région Hauts-de-France**

Afin de mener à bien le plan d'action du PREST et mettre en synergie l'ensemble des moyens et des compétences, la Région Hauts-de-France s'engage à mettre en œuvre, sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, les actions ci-dessous listées, et ce, selon les thématiques suivantes :

##### **Communication/Numérique**

- ✓ Utilisation de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) pour renforcer les liens entre les familles, les enseignants, les communes et la CABS

##### **Formation**

- ✓ Déploiement du dispositif « Proch'information/Formation »

##### **Lien jeunes/entreprises**

- ✓ Expérimentation du dispositif « Proch'orientation »
- ✓ Mise en place de la semaine de l'orientation au lycée Boucher de Perthes

##### **Mobilité**

- ✓ Mise en place du « plan de Mobilité Jeunes »

La Région Hauts-de-France s'engage à promouvoir les actualités relatives au projet sur ses différents supports de communication internes et externes, en apposant le logo du PREST.

#### **Article 7 : Engagements du Département de la Somme**

Afin de mener à bien le plan d'action du PREST et mettre en synergie l'ensemble des moyens et des compétences, le Département de la Somme s'engage à mettre en œuvre, sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, les actions ci-dessous listées, et ce, selon les thématiques suivantes :

##### **Mobilité**

- ✓ Soutien au projet « Atelier collaboratif de réparation vélo », quartier Soleil Levant à Abbeville
- ✓ Déploiement de l'appel à projet « Philéas Fogg, mobilité internationale pour les collégiens »
- ✓ Déploiement du dispositif « cap monde en Somme »

##### **Animations socio culturelles**

- ✓ Déploiement du dispositif « les journées de la culture »

##### **Animations sportives**

- ✓ Mise en œuvre du budget participatif - appel à projet « en route vers les JO 2024 »
- ✓ Déploiement du dispositif « Somme chéquier collégiens »
- ✓ Déploiement de l'appel à projet « le sport c'est dans ma nature »

### **Social et parentalité**

- ✓ Mise en place de lieux d'accueil parents-enfants
- ✓ Déploiement du dispositif « collèges et familles, des liens à renforcer »
- ✓ Accueil de jeunes et de leurs parents à la Maison des adolescents

### **Santé**

- ✓ Déploiement de l'atelier « cap équilibre »

### **Environnement**

- ✓ Déploiement du projet « tous au jardin, préservons la biodiversité »
- ✓ Déploiement du projet « jardin pédagogique »

### **Soutien à la scolarité et à l'enseignement**

- ✓ Attribution d'une allocation départementale de la scolarité
- ✓ Mise en place d'une aide éducative à domicile
- ✓ Aide à l'acquisition de matériel informatique

Le Département de la Somme s'engage à promouvoir les actualités relatives au projet sur ses différents supports de communication internes et externes, en apposant le logo du PREST.

### **Article 8 : Durée de la Convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature.

Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le plan d'action 2022 du Projet Educatif Social Territorial n'aurait pu aboutir à cette date, la présente convention pourra, d'un commun accord entre les parties, être prorogée par voie d'avenant.

### **Article 9 : Evaluation du partenariat**

La communauté d'agglomération de la Baie de Somme s'engage à définir des outils de suivi permettant d'évaluer la réalisation du projet tout au long de sa mise en œuvre et à les communiquer aux parties.

### **Article 10 : Résiliation - Révision**

En cas d'inexécution, par l'une des parties, de l'une des dispositions de la convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre.

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties.

Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

### **Article 11 : Litiges**

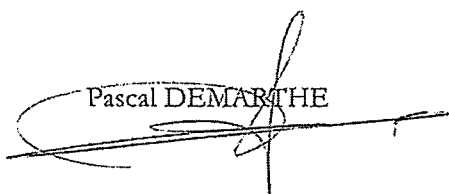


En cas de contestations, litiges ou autres différents sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

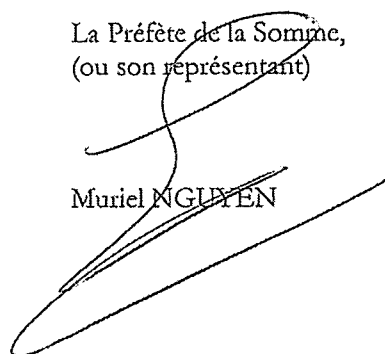
Fait en cinq exemplaires originaux.

A Abbeville, le 27 avril 2022...

Le Président de la communauté d'agglomération  
de la Baie de Somme (ou son représentant)

  
Pascal DEMARTE

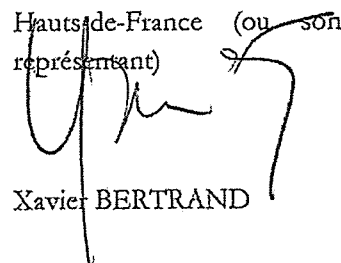
La Préfète de la Somme,  
(ou son représentant)

  
Muriel NGUYEN

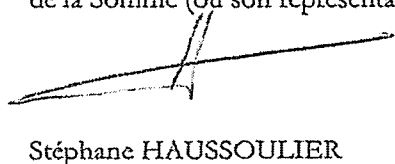
Le Directeur académique  
de la Somme (ou son représentant)

  
Gilles NEUVIALE

Le Président de la Région  
Hauts-de-France (ou son  
représentant)

  
Xavier BERTRAND

Le Président du Département  
de la Somme (ou son représentant)

  
Stéphane HAUSSOULIER

